

## **Rapport du Président**

Commission permanente

lundi 15 mai 2023

**N° CP-2023-4-1-3**

**N° applicatif 5685**

### **1<sup>ère</sup> Commission**

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

#### **Service instructeur**

Service finances subventions

#### **Service consulté**

### **SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS D'INNOVATION TERRITORIALE**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien et dans le cadre des contrats de territoire pour un montant total de 27 434 €, à l'EHPAD Le Petit Château de Beblenheim pour une étude d'opportunité d'un projet d'extension de capacité de l'établissement (subvention de 18 934 €) ainsi qu'au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural d'Alsace Centrale pour une étude de faisabilité et de mise en œuvre d'un atelier de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace centrale (subvention de 8 500 €).

#### **1. Subventionnement d'une étude d'opportunité d'un projet d'extension de capacité de l'EHPAD du Petit Château à Beblenheim**

L'EHPAD Petit Château à Beblenheim est aujourd'hui très sollicité par des familles et des aînés (environ 5 demandes d'hébergement par jour au minimum) et compte 40 demandes en liste d'attente. Par ailleurs, il souhaite pouvoir offrir à ses futurs résidents un lieu de vie qui pourrait commencer par un accueil temporaire, suivi par un hébergement permanent et si les conditions de vie devaient se dégrader, pouvoir offrir une solution d'hébergement et d'accompagnement en UVP (Unité de Vie Protégée) sans avoir à quitter Le Petit Château.

A ce jour, les résidents atteints de troubles du comportement trop importants doivent être réorientés vers des établissements avec des structures spécialisées. Cela constitue un traumatisme fort et très perturbant pour ces résidents. Quitter un lieu de vie où ils avaient leurs habitudes est un changement majeur pouvant avoir une influence négative sur leur santé physique et morale. Ce constat est partagé par les familles et les psychologues en charge du suivi des résidents.

Le projet de l'EHPAD a pour but de prendre en compte ces nouvelles pathologies sans perturber les résidents ni les familles tout en continuant à leur faire profiter de leur lieu de vie et d'un accompagnement.

Avant de s'engager dans ce projet de développement, l'EHPAD souhaite mener une étude d'opportunité dont les objectifs portent sur :

- une augmentation de capacité de lits afin de faire face à une demande du territoire en places d'UVP (Unité de Vie Protégée – nouvelle structure de 30 lits environ),
- une évaluation de création de chambres d'EHPAD supplémentaires dans le bâtiment existant,
- un équilibre budgétaire pérenne face à des dotations qui ne compensent pas les décisions et mesures gouvernementales en place (SEGUR, SEGUR 2, Prime Grand-Âge, Covid, Réduction Fillon, Augmentations salariales (SMIC, Point FEHAP)).

L'EHPAD a décidé de confier cette étude prospective à l'ADAUHR.

Dans ce cadre et au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, l'EHPAD Le Petit Château de Beblenheim sollicite l'octroi d'une subvention de la part de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le coût global de l'étude s'élève à 38 868 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Potentiels financeurs                     | Répartition du coût TTC | %             |
|---|-------------------------|---------------|
| EHPAD Le Petit Château / Maître d'ouvrage | 18 934 €                | 48,71%        |
| <b>Collectivité européenne d'Alsace</b>   | <b>18 934 €</b>         | <b>48,71%</b> |
| Commune de Beblenheim                     | 1 000 €                 | 2,58 %        |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>38 868 €</b>         | <b>100%</b>   |

La Commission territoriale Centre Alsace, réunie le 27 mars 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien.

Il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **18 934 €** correspondant à **48,71 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 –Opération O013 –Tranche 13 -Natana 2477 -Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 4238.

## **2. Subventionnement d'une étude de faisabilité et de mise en œuvre d'un atelier de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace centrale**

Dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial qu'il conduit depuis 2018, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural d'Alsace Centrale (PETR), s'est fixé pour ambition de « faire de l'Alsace centrale un territoire d'agriculture durable, qui produit et donne accès à tous à une alimentation saine et locale ».

Le besoin d'un outil local et collectif, de transformation des fruits et légumes, destiné à valoriser les surplus et invendus par transformation de 2ème gamme (conserves) a notamment été identifié lors des diagnostics et échanges locaux préparatoires, ainsi qu'à travers un état des lieux mené à l'échelle alsacienne par la Chambre d'agriculture d'Alsace (étude co-financée par la Collectivité européenne d'Alsace ; 2020-2021).

Les enjeux d'un tel outil sont les suivants :

- La lutte contre le gaspillage alimentaire, par valorisation des surplus et invendus ;
- La consolidation de la filière fruits et légumes et de l'emploi, par augmentation de la valeur ajoutée de la production agricole locale ;
- Le développement de l'approvisionnement du territoire en produits locaux ;
- La lutte contre la précarité alimentaire.

Plus largement, ce projet s'inscrit dans une démarche de développement local.

A terme, l'équipement à créer pourrait faire appel à des acteurs de l'économie sociale et solidaire, dans une perspective de renforcement de l'accès à l'emploi d'un public fragile.

Dans cette perspective, le PETR souhaite réaliser une étude de faisabilité préalable à la création d'un atelier partagé de transformation de fruits et légumes. Le diagnostic permettra de définir les contours du projet sur le plan technique, économique, financier, juridique, et d'en préciser le portage.

Prévue pour une durée de six mois, l'étude technico économique sera portée par le PETR, maître d'ouvrage, et suivie par un « groupe de travail opérationnel » associant les représentants de l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués.

Le coût global de l'étude s'élève à 35 000 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

| Potentiels financeurs                   | Répartition du coût TTC | %              |
|---|-------------------------|----------------|
| PETR / Maître d'ouvrage                 | 8 500 €                 | 24,29 %        |
| Etat (DRAAF)                            | 18 000 €                | 51,42 %        |
| <b>Collectivité européenne d'Alsace</b> | <b>8 500 €</b>          | <b>24,29 %</b> |
| <b>TOTAL</b>                            | <b>35 000 €</b>         | <b>100 %</b>   |

La Commission Territoriale Centre Alsace, réunie le 27 mars 2023, a émis un avis favorable pour retenir ce projet au titre du Fonds d'Innovation Territoriale.

Ainsi, il est proposé à la Commission permanente de contribuer au financement du projet à travers une subvention de fonctionnement au titre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien d'un montant maximum de **8 500 €** correspondant à **24,29 %** du montant des dépenses éligibles.

Pour ce projet, le montant sera à prélever comme suit :

Programme 063 -Opération 0013 -Tranche 13 -Natana 2533 -Chapitre 65 - Nature 657382 - Fonction 6312.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver, dans le cadre du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien, la participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux 2 études suivantes et d'attribuer les subventions de fonctionnement listées ci-après aux maîtres d'ouvrage mentionnés, pour un montant total de 27 434 € en vue de la réalisation de ces études, prélevées selon les imputations budgétaires indiquées :

| <b>Intitulé de l'étude</b>   | <b>Maître d'ouvrage de l'étude/porteur du projet</b>           | <b>Montant maximum de la subvention de fonctionnement attribuée</b>            | <b>Imputation budgétaire</b>  |
|--|--|--|---|
| Etude d'opportunité d'un projet d'extension de capacité de l'EHPAD du Petit Château à Beblenheim                                 | EHPAD Le Petit Château   | 18 934 €<br>représentant<br>48,71 % du<br>montant des<br>dépenses<br>éligibles | Programme 063 –<br>Opération O013 –<br>Tranche 13 –Natana<br>2477 –<br>Chapitre 65 –Nature<br>65748 – Fonction 4238     |
| Etude de faisabilité et de mise en œuvre d'un atelier de transformation de fruits et légumes sur le territoire d'Alsace centrale | Pôle d'Equilibre Territorial et Rural d'Alsace Centrale (PETR) | 8 500 €<br>représentant<br>24,29 % du<br>montant des<br>dépenses<br>éligibles  | Programme 063 –<br>Opération O013 –<br>Tranche 13 –Natana<br>2533 –<br>Chapitre 65 –Nature<br>657382 – Fonction<br>6312 |

- de préciser que conformément au règlement du Fonds d'Innovation Territoriale alsacien modifié le 9 février 2023 (délibération n° CP-2023-1-1-2 du 9 février 2023), ces subventions pourront être versées selon les modalités suivantes : un acompte de 50 % pourra être versé à la demande du bénéficiaire dès lors que ce dernier peut justifier des dépenses réalisées à hauteur de 50 % des dépenses éligibles retenues au titre du projet concerné.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.